



DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 31

Séance du mardi 18 juin 2024 à 19 h 30

Date de convocation du conseil : jeudi 13 juin 2024

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 13

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mesdames & Messieurs Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Véronique JON, Fabien DUPIN, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Stéphanie GUERIN à Marie PAILLONCY, Norddine GUEDAMI à Pascal LEBRUN, Marina AFLALO à Franck SUBERT

Membres absents : Nicolas HIRSCH

OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 7 mai 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès-verbal annexé à la présente

Considérant que Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 mai 2024

Considérant que Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à formuler leurs observations,
Compte-tenu des observations ;

Le Conseil Municipal,

- 1) **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 7 mai 2024
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Après en avoir délibéré à l'unanimité.

Fait et délibéré à Alix le : 18 juin 2024

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mis en ligne sur le site de la Commune d'Alix le :

La secrétaire de séance,

Marie PAILLONCY



Le Maire,

Pascal LEBRUN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai